

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2022-252

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2022

Sommaire

89-2022-10-10-00001 - Décision n°2022-041 du 10 10 2022 délégation de signature du directeur (1 page)

Page 3

89-2022-10-10-00001

Décision n°2022-041 du 10 10 2022 délégation de
signature du directeur

DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE SENS,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles D 6143-33, D 6143-34 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret N°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire,

Vu la convention constitutive du GHT Nord Yonne du 30 juin 2016,

Vu l'arrêté N°ARSBFC/DOS/2016/690 du 1^{er} juillet 2016 fixant la composition GHT Nord Yonne,

Vu l'arrêté N°ARSBFC/DOS/PSH/2016-782 du 26 juillet 2016 approuvant la convention constitutive du GHT Nord Yonne,

Vu la convention de direction commune entre les Centres Hospitaliers de Sens / Joigny / Villeneuve sur Yonne, en date du 24 novembre 2017,

DECIDE

Article 1 – Une délégation est donnée à Monsieur Emmanuel BOS, Directeur des Services Achats, Logistiques et Travaux, pour signer et valider tous les actes liés à la réalisation de ses fonctions sur les établissements du Groupement Hospitalier Nord Yonne.

Article 2 – La présente décision prend effet à compter du 10 Octobre 2022 et sera transmise à Madame le Receveur de l'établissement.

Article 3 – La présente décision annule et remplace la décision n° 2020-011 du 04 mars 2020.

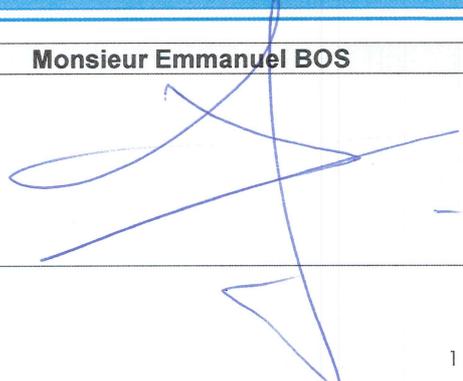
Fait à Sens, le 10 Octobre 2022

Jean-Dominique MARQUIER,
Directeur Général du GHT



RECUEIL SIGNATURE

Monsieur Emmanuel BOS



CENTRE HOSPITALIER DE SENS
1 Avenue Pierre de Coubertin
89108 SENS CEDEX
www.ch-sens.fr

DIRECTION GENERALE
☎ 03.86.86.10.04 📠 03.86.86.10.08
✉ direction@ch-sens.fr

